TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° **98-408** du 21 septembre 1998

Portant nomination de Monsieur Armand Privat KANDISSOUNON en qualité de directeur général de la Compagnie béninoise de navigation maritime (COBENAM).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement;

VU le décret n° 96-617 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Travaux publics et des transports ;

Sur proposition du ministre des Travaux publics et des transports ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 09 septembre 1998,

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Armand Privat KANDISSOUNON est nommé directeur général de la Compagnie béninoise de navigation maritime (COBENAM).

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 21 septembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Travaux publics
et des transports,

Joseph Sourou ATTIN.-

Le ministre des Finances,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MTPT 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.